

SHERPA

Association loi 1901

**80, quai de Jemmapes
75010 PARIS**

**SIREN : 443 232 897
APE : 9499Z**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

EXERCICE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2025

SHERPA

Association loi 1901

**80, quai de Jemmapes
75010 PARIS**

**SIREN : 443 232 897
APE : 9499Z**

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2025

À l'assemblée générale

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association SHERPA relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application des règlements ANC n°2022-06 et 2023-03 exposées dans l'annexe des comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L 821-53 et R 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre association, nous avons notamment vérifié, concernant les contributions financières :

- La justification du poste
- Et le respect du principe de l'indépendance des exercices pour les principales.

Ainsi que la correcte application :

- des traitements comptables issus des règlements ANC précités
- de la nouvelle présentation des états financiers et de l'annexe des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents adressés aux membres de l'assemblée générale sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la Direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la Direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français, ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la Direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la Direction, et seront présentés au conseil d'administration se tenant préalablement mais le même jour que l'assemblée générale ordinaire.

Responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L 821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux Comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la Direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 8 juin 2026

Le Commissaire aux Comptes
LEO JEGARD & ASSOCIES
Représenté par,

Jégard Créatis

Patrick LAGUEYRIE
Associé

BILAN ACTIF

AGS0107 - SHERPA

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025			% de l'actif	Valeur au 31/12/2024	% de l'actif
	brute	amort. & dépréc.	nette			
Frais d'établissement						
Immobilisations incorporelles				1		1
Frais de développement						
Donations temporaires d'usufruit						
Concessions, brevets, licences,	59 122	39 724	19 398		36 813	
Autres immobilisations incorporelles						
Immob. incorp. en cours, av. acptes						
Immobilisations corporelles						
Terrains						
Constructions						
Inst. techniques, matériel et outillages ...						
Autres immobilisations corporelles	51 273	45 650	5 623		9 696	
Immob. corp. en cours, av. acptes						
Biens reçus legs /donat. dest. être cédés						
Immobilisations financières				1		1
Participations						
Créances rattachées à des particip.						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières	17 801		17 801		17 789	
TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISÉ (I)	128 196	85 373	42 823	2	64 299	2
Stocks et en-cours						
Créances				13		21
Créances Clients, usagers et cptes ratt.	242 500		242 500		522 566	
Créances reçues par legs ou donations						
Autres créances	12 965		12 965		500	
Charges constatées d'avance	36 702		36 702		34 908	
Valeurs mobilières de placement	1 000 000		1 000 000	43		
Instr. financiers à terme, jetons détenus						
Disponibilités	967 143		967 143	42	2 066 679	77
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT (II)	2 259 310		2 259 310	98	2 624 653	98
Frais d'émission des emprunts (III)						
Primes de remboursement emprunts (IV)						
Écarts de conversion diff. éval. - Actif (V)						
TOTAL GÉNÉRAL DE L'ACTIF (I + II + III + IV + V)	2 387 506	85 373	2 302 133	100	2 688 952	100

BILAN PASSIF

AGS0107 - SHERPA

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025	% du passif	Valeur au 31/12/2024	% du passif
Fonds propres sans droit de reprise				
Fonds propres statutaires				
Fonds propres complémentaires				
Fonds propres avec droit de reprise				
Fonds propres statutaires				
Fonds propres complémentaires				
Ecarts de réévaluation				
Réserves		20		17
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves pour projet de l'entité	450 000		450 000	
Autres réserves				
Report à nouveau	487 237	21	240 742	9
Excédent ou déficit de l'exercice	110 701	5	246 495	9
Situation nette (sous-total)	1 047 938	46	937 237	35
Fonds propres consommables				
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL DES FONDS PROPRES (I)	1 047 938	46	937 237	35
Fonds reportés liés aux legs ou donations				
Fonds dédiés				
TOTAL DES FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS (II)				
Provisions pour risques	272 417	12	223 750	8
Provisions pour charges				
TOTAL DES PROVISIONS (III)	272 417	12	223 750	8
Emprunts obligataires et assimilés				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
Emprunts et dettes financières diverses				
Instruments financiers à terme				
Dettes Fournisseurs et comptes rattachés	61 553	3	52 149	2
Dettes des legs ou donations				
Dettes fiscales et sociales	135 125	6	105 979	4
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes			1 885	
Produits constatés d'avance	785 100	34	1 367 953	51
TOTAL DES DETTES (IV)	981 778	43	1 527 965	57
Ecarts de conversion et différences d'évaluation - Passif (V)				
TOTAL GÉNÉRAL DU PASSIF (I + II + III + IV + V)	2 302 133	100	2 688 952	100

COMPTE DE RÉSULTAT

AGS0107 - SHERPA

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025	Valeur au 31/12/2024	Variation	
			en valeur	en %
Produits d'exploitation				
Cotisations	2 015	1 690	325	19
Ventes de biens et services				
Ventes de biens				
<i>dont ventes de dons en nature</i>				
Ventes de prestations de services				
<i>dont parrainages</i>				
Produits de tiers financeurs				
Concours publics et subventions d'exploitation				
Versements des fondateurs ou cons. dotation consommable				
Ressources liées à la générosité du public				
Dons manuels	60 579	40 972	19 607	48
Mécénats				
Legs, donations et assurances-vie				
Contributions financières	1 265 549	1 388 406	-122 857	-9
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions				
Produits des cessions d'immobilisations incorp. et corp.				
Utilisations des fonds dédiés		25 000	-25 000	-100
Autres produits	2 779	21 657	-18 879	-87
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	1 330 921	1 477 726	-146 804	-10
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises				
Variation de stocks				
Autres achats et charges externes	277 397	287 360	-9 963	-3
Aides financières				
Impôts, taxes et versements assimilés	36 150	37 533	-1 383	-4
Salaires	624 714	601 522	23 192	4
Cotisations sociales	217 211	195 783	21 428	11
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	23 425	25 146	-1 721	-7
Dotations aux provisions	48 667	65 000	-16 333	-25
Valeur comptable des immobs. incorp. et corp. cédées				
Report des fonds dédiés				
Autres charges	1 773	6 217	-4 444	-71
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)	1 229 336	1 218 560	10 775	1
1-RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	101 586	259 165	-157 580	-61

COMPTE DE RÉSULTAT

AGS0107 - SHERPA

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025	Valeur au 31/12/2024	Variation	
			en valeur	en %
Produits financiers				
De participation				
D'autres valeurs mobilière et créances actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés	10 111	19 753	-9 641	-49
Reprises sur dépréciations et provisions				
Différences positives de change				
Produits de cessions d'immobilisations financières				
Produits nets sur cessions de VMP, d'instruments de trésor.				
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (III)	10 111	19 753	-9 641	-49
Charges financières				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change		28 275	-28 275	-100
Valeur comptable des immobilisations financières cédées				
Charges nettes sur cessions de VMP, d'instruments de trésor.				
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (IV)		28 275	-28 275	-100
2-RÉSULTAT FINANCIER (III-IV)	10 111	-8 522	18 633	219
3-RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV)	111 697	250 643	-138 946	-55
Produits exceptionnels (V)				
Charges exceptionnelles (VI)				
4-RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)				
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les bénéfices (VIII)	996	4 148	-3 152	-76
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V)	1 341 033	1 497 478	-156 445	-10
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VII+VIII)	1 230 332	1 250 983	-20 651	-2
EXCÉDENT OU DÉFICIT	110 701	246 495	-135 794	-55
Contributions volontaires en nature				
Dons en nature				
Prestations en nature	40 000	35 950	4 050	11
Bénévolat				
TOTAL DES CONTRIB. VOLONTAIRES EN NATURE	40 000	35 950	4 050	11
Charges des contributions volontaires en nature				
Secours en nature				
Mises à disposition gratuite de biens				
Prestations en nature	40 000	35 950	4 050	11
Personnel bénévole				
TOTAL CHARGES DES CONTRIB. VOLONTAIRES EN NAT.	40 000	35 950	4 050	11
TOTAL	110 701	246 495	-135 794	-55

SOMMAIRE DE L'ANNEXE

AGS0107 - SHERPA

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

Annexes au Bilan et au Compte de Résultat	Information		
	Produite	Non significative	Non applicable
PRÉSENTATION	O		
FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE	O		
RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES	O		
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	O		
ÉTAT DES AMORTISSEMENTS	O		
ÉTAT DES DÉPRÉCIATIONS			
PROVISIONS INSCRITES AU BILAN	O		
CRÉDIT BAIL			
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES			
ÉCARTS DE RÉÉVALUATION			
<i>Variations de la réserve spéciale de réévaluation</i>			
<i>Variations de la provision spéciale de réévaluation</i>			
ACTIF CIRCULANT - ÉTAT DES STOCKS			
ACTIF CIRCULANT - ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES	O		
EFFETS DE COMMERCE			
COMPTES DE RÉGULARISATION - ACTIF	O		
COMPOSITION DES FONDS PROPRES			
TABLEAU DE VARIATION DES FONDS PROPRES	O		
<i>Var. des fonds propres avec la part liée à la générosité du public</i>			
TABLEAU DE SUIVI DES FONDS DÉDIÉS			
TABLEAU DES AVANTAGES ET RESSOURCES ÉTRANGERS	O		
LEGS, DONATIONS ET ASSURANCES-VIE			
CONCOURS PUBLICS ET SUBVENTIONS			
COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION (CROD)			
TABLEAU DE RAPPROCHEMENT ENTRE LES CHARGES CR ET CROD			
COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC (CER)			
ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES	O		
COMPTES DE RÉGULARISATION - PASSIF	O		
LES ENGAGEMENTS	O		
ANNEXE COVID-19			
DETTES LIÉES À LA COVID-19			
COMMENTAIRE			

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

AGS0107 - SHERPA

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

PRÉSENTATION

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2025 dont le total est de 2 302 132,91 Euros, et le compte de résultat de l'exercice dégage un excédent de 110 701,01 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Sont également mentionnés, les faits caractéristiques d'importance significative intervenus au cours de l'exercice ou de la clôture jusqu'à la date d'approbation des comptes par l'organe délibérant.

NEANT

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- comparabilité et continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

- L'objet social de l'association

Sherpa a pour objet de prévenir et combattre les crimes économiques.

- La nature et le périmètre des activités ou missions sociales réalisées

Sherpa réalise deux missions principales :

- Contribuer à la mise en place d'un cadre juridique contraignant qui appréhende les activités économiques sur toute la chaîne de production pour responsabiliser les acteurs économiques et notamment les maisons mères et les entreprises donneuses d'ordres des multinationales qui violent les droits humains et provoquent des dommages environnementaux.
- Lutter contre les flux financiers illicites ; corruption, blanchiment, évasion fiscale. Sherpa travaille notamment sur les biens mal acquis, la lutte contre les paradis fiscaux et la transparence dans les industries extractives. Qu'il s'agisse de l'argent de la corruption ou de l'évasion fiscale des multinationales, les flux financiers illicites constituent un enjeu majeur de développement pour les pays émergents qui perdent au moins mille milliards de dollars chaque année. Ils réduisent les ressources disponibles pour les services publics essentiels et aggravent le poids de la dette des États, particulièrement des pays du Sud

Sherpa a déjà obtenu la mise en place de mécanisme de réparation pour des communautés victimes de crimes économiques, des reconnaissances de culpabilité pour des crimes économiques graves à l'égard de multinationales et de dirigeants, et des avancées législatives et politiques qui ont un impact concret sur la définition de l'économie mondialisée

- Les moyens mis en œuvre

Sherpa utilise 4 moyens d'actions principaux pour mettre en œuvre ses activités :

- Plaidoyer: Plaidoyer juridique et campagnes de plaidoyer auprès des acteurs économiques,

- politiques, institutionnels, des médias et du grand public.
- Contentieux stratégique: actions juridiques stratégiques en soutien aux communautés victimes des crimes économiques qui peuvent être judiciaires (dépôts de plainte devant les juridictions civiles, pénales ou administratives) ou extrajudiciaires (mécanisme des Points de contact nationaux de l'OCDE, médiation ou arbitrage).
 - Laboratoire de droit: Sherpa développe de nouveaux outils juridiques au service des campagnes de plaidoyer et des stratégies contentieuses. Ils peuvent prendre la forme de rapports d'enquête, d'exposés de situation, d'articles de doctrine ou d'études juridiques.
 - Renforcement des capacités : Sherpa développe des activités de sensibilisation et de renforcement de capacités en France et à l'international.

Les comptes annuels au 31/12/2025 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général.

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément au plan comptable général, issu des règlements 2022-06 et 2023-03 de l'Autorité des Normes Comptables en tenant compte des dispositions réglementaires suivantes :

- Règlement ANC n°2018-06, relatifs aux personnes morales de droit privé à but non lucratif tenus d'établir des comptes annuels ;
- **Informations sur le changement de règles, méthodes comptables estimations et corrections d'erreur** :

Changement de réglementation comptable (année 2025)

L'application pour la première fois du règlement ANC n° 2022-06 modifiant le règlement ANC n°2014-03, à compter du 1er janvier 2025, et du règlement ANC n° 2023-03, article 5, entraîne des changements de comptabilisation et de présentation.

Changements de réglementation appliqués de manière prospective :

Les principaux impacts sont :

- **Résultat exceptionnel** :
 - o Les cessions/sorties d'immobilisations sont dans le résultat d'exploitation ou dans le résultat financier s'il s'agit d'immobilisations financières ;
 - o Les quotes-parts de subventions d'investissement sont dans le résultat d'exploitation ;
 - o Le périmètre du résultat exceptionnel est réduit aux événements majeurs et significatifs, les autres événements sont traduits dans le résultat d'exploitation y compris pénalités etc...
- **Suppression des transferts de charge** :
 - x Refacturations diverses ;
 - x Remboursements reçus en compensation de charges de personnel ;
 - x Indemnités d'assurance reçues ;

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

AGS0107 - SHERPA

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

Changement de présentation :

- o Présentation du compte de résultat :
 - x Le résultat exceptionnel est synthétisé sur 2 lignes « charges et produits exceptionnels » dans le compte de résultat ;
 - x Les transferts de charges N-1 ont été regroupés sur la ligne « reprise sur amortissements, dépréciations et provisions.
- o Présentation du bilan :
 - x Les frais d'établissements sont présentés dans un total séparé du bilan et non plus dans le total des immobilisations ;
 - x Les charges constatées d'avance sont totalisées dans les créances ;
 - x Les avances et acomptes sont regroupés dans les immobilisations en cours (corporelles ou incorporelles).

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement), des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

Site internet 1 à 3 ans

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées,

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilité ou de la durée d'usage prévue :

- agencements	5 ans
- Matériel de bureau et informat	2 à 3 ans
- Mobilier	2 & 3 ans

CRÉANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

La majeure partie des CVN vient du travail pro-bono effectuées par nos avocats dans les contentieux stratégiques. En plus de ce travail pro-bono, les contributions d'étudiants, et les tâches administratives effectuées par la présidente sont valorisées pour 40 000 euros.

Le nombre d'heures effectuées par chaque bénévole a été évalué par l'équipe sur chaque dossier et activité, soit un total de 444 heures.

La méthode de valorisation de celle-ci est la suivante:

Une rémunération horaire en rapport avec le niveau de qualification et le milieu professionnel des bénévoles a été fixée, et multipliée par le nombre d'heures effectuées.

Les CVN sont en nature et comprennent les éléments suivants :

- Prestations pour 40 000 euros

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

AGS0107 - SHERPA

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

En 2024, le montant comptabilisé et évalué dans les mêmes conditions était de 35 950 euros.

Les honoraires du Commissaire aux Comptes au titre de l'audit légal 2025 s'élèvent à 5.481 euros. (PCG art 833-14 et CC L 820-3)

ÉTAT DES IMMOBILISATIONS

AGS0107 - SHERPA

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

CADRE A		IMMOBILISATIONS	V. brute des immob. début d' exercice	Augmentations	
				suite à réévaluation	acquisitions
INCORPOR.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL	59 122		
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions	Sur sol propre Sur sol d'autrui Inst. générales, agencés & aménagés construct.			
	Installations techniques, matériel & outillage industriels				
	Autres immos corporelles	Inst. générales, agencés & aménagés divers Matériel de transport Matériel de bureau & mobilier informatique Emballages récupérables & divers	9 398 39 938		1 937
	Immobilisations corporelles en cours				
	Avances et acomptes				
	TOTAL		49 336		1 937
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				
	Autres participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts et autres immobilisations financières		17 789		12
TOTAL			17 789		12
TOTAL GENERAL			126 248		1 949

CADRE B		IMMOBILISATIONS	Diminutions		Valeur brute des immob. fin ex.	Réévaluation légale/Valeur d'origine
			par virt poste	par cessions		
INCORPOR.	Frais d'établissement & dévelop.	TOTAL				
	Autres postes d'immob. incorporelles	TOTAL			59 122	
CORPORELLES	Terrains					
	Constructions	Sur sol propre Sur sol d'autrui Inst. gal. agen. amé. cons				
	Inst. techniques, matériel & outillage indust.					
	Autres immos corporelles	Inst. gal. agen. amé. divers Matériel de transport Mat. bureau, inform., mobilier Emb. récupérables & divers			9 398 41 875	
	Immobilisations corporelles en cours					
	Avances et acomptes					
	TOTAL				51 273	
FINANCIERES	Particip. évaluées par mise en équivalence					
	Autres participations					
	Autres titres immobilisés					
	Prêts & autres immob. financières				17 801	
TOTAL					17 801	
TOTAL GENERAL					128 196	

(1) Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés

ÉTAT DES AMORTISSEMENTS

AGS0107 - SHERPA

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

CADRE A	SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Amortissements début d'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amorts sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement et de développement				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	22 309	17 415		39 724
TOTAL	22 309	17 415		39 724
Terrains				
Constructions				
Sur sol propre				
Sur sol d'autrui				
Inst. générales agen. aménag.				
Inst. techniques matériel et outil. industriels				
Autres immobs corporelles				
Inst. générales agencem. amén.	9 378	20		9 398
Matériel de transport				
Mat. bureau et informatiq., mob.	30 262	5 990		36 252
Emballages récupérables divers				
TOTAL	39 640	6 010		45 650
TOTAL GENERAL	61 949	23 425		85 373

CADRE B	VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES						
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	DOTATIONS			REPRISES			Mouv. net des amorts fin de l'exercice
	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement							
Fonds commercial							
Autres immobs incorporelles							
TOTAL							
Terrains							
Constr.							
Sur sol propre							
Sur sol autrui							
Inst. agenc. et amén.							
Inst. techn. mat. et outillage							
A. Immo. corp.							
Inst. gales, ag. am div							
Matériel transport							
Mat. bureau mobilier inf.							
Emballages réc. divers							
TOTAL							
Frais d'acquisition de titres de participations							
TOTAL GÉNÉRAL							
Total général non ventilé							

CADRE C	Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler					
Primes de remboursement des obligations					

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

AGS0107 - SHERPA

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES					
Nature des provisions	Montant au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice
			utilisées	non utilisées	
Provisions pour litiges	223 750	48 667			272 417
Prov. pour garanties données aux clients					
Provisions pour amendes et pénalités					
Provisions pour pertes de change					
Prov. pour pensions et obligations similaires					
Provisions pour impôts					
Prov. pour renouvellement des immobilisations					
Prov. pour gros entretien et grandes réparations					
Prov. pour chges sociales, fiscales / congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges					
TOTAL	223 750	48 667			272 417
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
d'exploitation		48 667			
financières					
exceptionnelles					

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES

AGS0107 - SHERPA

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières	17 801		17 801
ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	242 500	242 500	
	Créances rep. titres prêtés : prov. / dep. antér.			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Etat & autres			
	coll. publiques	5 393	5 393	
	Autres impôts, taxes & versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés (2)			
	Débiteurs divers (dont créances rel. op. de pens. de titres) (3)	7 572	7 572	
	Charges constatées d'avance	36 702	36 702	
TOTAUX		309 968	292 167	17 801
Renvois	(1) Montant			
	(2) des			
	(3) Prêts & avances consentis aux associés (pers.physiques)			
	Créances reçues par legs ou donations			

COMPTES DE RÉGULARISATION - ACTIF

AGS0107 - SHERPA

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

PRODUITS À RECEVOIR

PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Créances rattachées à des participations	14 437
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	
Autres créances	
Disponibilités	14 437
TOTAL	

TABLEAU VARIATION DES FONDS PROPRES

AGS0107 - SHERPA

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

TABLEAU DE VARIATION DES FONDS PROPRES

Variation des fonds propres	Solde à l'ouverture de l'exercice	Affectation	Augmentations	Diminutions	Solde à la fin de l'exercice
Réserves					
Réserves pour projet de l'entité	450 000				450 000
Report à nouveau	240 742		246 495		487 237
Excédent ou déficit de l'exercice	246 495	246 495	110 701	246 495	110 701
TOTAUX	937 237	246 495	357 196	246 495	1 047 938

AVANT. ET RESS. ÉTRANGERS

AGS0107 - SHERPA

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

TABLEAU DES AVANTAGES ET RESSOURCES PROVENANT DE L'ÉTRANGER

Etat du contributeur	Montant total des avantages et ressources
Suisse	60 030,00
Chine	2,00
Etat-Unis	698 210,00
Luxembourg	200,00
Allemagne	207 155,00
Norvège	200,00
Belgique	26 270,00
Hongrie	4 583,00
Pays-Bas	170 996,00
Royaume-Uni	99 240,00

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES

AGS0107 - SHERPA

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

ÉTAT DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an & 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)				
Autres emprunts obligataires (1)				
Emprunts & dettes à 1 an max. à l'origine				
etbs de crédit (1) à plus d' 1 an à l'origine				
Emprunts & dettes financières divers (1)(2)				
Fournisseurs & comptes rattachés	61 553	61 553		
Personnel & comptes rattachés	66 642	66 642		
Sécurité sociale & autr organismes sociaux	64 682	64 682		
Etat & Impôts sur les bénéfices	996	996		
autres Taxe sur la valeur ajoutée				
collectiv. Obligations cautionnées				
publiques Autres impôts, tax & assimilés	2 806	2 806		
Dettes sur immobilisations & cpts rattachés				
Groupe & associés (2)				
Autres dettes (dt det. rel. opér. de titr.)				
Dette représentative des titres empruntés				
Produits constatés d'avance	785 100	785 100		
TOTAUX	981 778	981 778		

- Renvois
- (1)

Emprunts souscrits en cours d'exercice
Emprunts remboursés en cours d'exer.
- (2)

Montant divers emprunts, dett/associés

COMPTES DE RÉGULARISATION - PASSIF

AGS0107 - SHERPA

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

Ci-dessous le détail des produits constatés d'avance:

- OSF - 202307 pour 61.395 €
- HAMPSHIRE - 202408 pour 139.333 €
- FILE - 2024010 pour 99.690 €
- CIVITATES - 202412 pour 26.240 €
- FORD FOUNDATION - 202505 pour 154.024 €
- FREEDOM FUND - 202508 pour 54.673 €
- WELLSPRING - 202511 pour 249.746 €

PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	MONTANT
Exploitation	785 100
Financiers	
Exceptionnels	
TOTAL DES PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	785 100

CHARGES À PAYER

CHARGES À PAYER INCLUSES DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Emprunts obligataires convertibles	19 766
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	
Dettes fiscales et sociales	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	98 793
TOTAL DES CHARGES À PAYER	118 559

ENGAGEMENTS

AGS0107 - SHERPA

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

INDEMNITÉ DE DÉPART À LA RETRAITE

Les indemnités de fin de carrière (IFC) ne sont pas comptabilisées et constituent un engagement hors bilan. Elles ne sont pas valorisées car considérées non significatives compte tenu de la répartition des effectifs.

LES EFFECTIFS

AGS0107 - SHERPA

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

RÉMUNÉRATIONS DES ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE

En référence à l'article 20 de la loi n° 2006-586 du 23 mai 2006, il est mentionné que les 3 plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés sont des administrateurs non rémunérés.

L'association a désigné le président, trésorier et secrétaire général. Ces personnes ne perçoivent ni rémunération ni ne bénéficient d'avantage en nature.

LES EFFECTIFS

	31/12/2025	31/12/2024
Personnel salarié :	11	12
Ingénieurs et cadres	2	3
Agents de maîtrise		
Employés et techniciens	9	9
Ouvriers		